

## LA VIE LITTÉRAIRE A BORDEAUX

8 août 1908

ESTIENNE DE LA BOËTIE CONTRE NICOLAS MACHIAVEL

ÉTUDE SUR LES MOBILES QUI ONT DÉTERMINÉ ESTIENNE DE LA BOËTIE A ÉCRIRE LE

Discours de la Servitude volontaire

par Joseph BARRÈRE, Avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux, Docteur en Droit<sup>1</sup>.

Jamais peut-être les écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle n'avaient suscité de recherches plus nombreuses et plus passionnées que celles dont témoignent aujourd'hui les livres et les revues. Rabelais, Amyot, Érasme, Budé, Ronsard — pour ne citer que les plus illustres — ont été naguère ou sont actuellement étudiés par de savants critiques; la vie de notre Montaigne est scrutée avec une indiscrete - on pourrait dire parfois une injurieuse - curiosité<sup>2</sup>, ses idées ne sont pas moins minutieusement examinées et Paris envie à Bordeaux l'honneur et le soin de publier intégralement son œuvre. Enfin, le fameux ami du grand homme, Estienne de La Boétie, a, lui aussi, au cours d'une récente enquête, exercé la sagacité des érudits.

On sait quelle explication propose M. le Docteur Armaingaud à la prétendue énigme du Contr'un ou Discours de la Servitude volontaire : d'après lui<sup>3</sup>, cet opuscule aurait été remanié par Montaigne qui, secrètement gagné à la cause des réformés, eût trouvé commode et prudent d'attaquer Henri III et la cour, en se couvrant comme d'un masque du nom de l'ami qu'il avait perdu.

Si habilement que soit défendue la thèse de M. Armaingaud, il est permis de la juger téméraire et de se rendre aux arguments de MM. Bonnefon, Strowski et Villey qui semblent bien, tous les trois, l'avoir victorieusement combattue. Mais à peine les échos de la polémique engagée à ce sujet viennent-ils de s'éteindre, laissant, malgré tout, dans l'incertitude plus d'un esprit curieux de ces sortes de problèmes, qu'un des membres les plus distingués du barreau bordelais, M. Joseph Barrère, apporte à son tour une solution inattendue. Est-elle indiscutable et définitive ? Dans quelle mesure est-il possible d'y voir, avec l'éminent M. Reinhold Dezeimeris auquel est dédié le livre, « une précieuse découverte » ?

1

Comme le fait entendre le titre de l'ouvrage : Estienne de la Boétie contre Nicolas Machiavel, le Discours de la Servitude volontaire, est, aux yeux de M. Barrère, une réfutation du fameux *Opusculo dei Principati*, généralement et fort inexactement appelé le *Prince*. C'est « la réponse superbe d'un jeune homme virilement trempé à un livre retentissant ». L'auteur est profondément convaincu que La Boétie, suivant « Machiavel partout où il plaît à celui-ci de diriger ses investigations », a eu le dessein fermement arrêté de se poser en « adversaire » de l'historien florentin ; pour lui le Contr'un n'est autre chose qu'un Anti-Machiavel.

---

<sup>1</sup> Albert Mollat, Bordeaux, 1908

<sup>2</sup> Cf. Raymond Delacroix, Montaigne malade et médecin, Rey, Lyon 1907

<sup>3</sup> Cf. Dr Armaingaud, Montaigne et La Boétie, dans la Revue politique et parlementaire, 10 mars et 10 mai 1906.

Voici quelle est, en résumé, l'argumentation de M. Barrère.

Pas plus que les historiens du XVI<sup>e</sup> siècle, de Thou et d'Aubigné, les critiques contemporains, MM. Bonnefon et Armaingaud, n'ont bien vu dans quelle pensée La Boétie a composé l'œuvre qui a sauvé son nom de l'oubli; Montaigne seul a connu le mot de l'énigme, et il en a dit assez pour permettre à la postérité de deviner ce mot. D'ailleurs, La Boétie a eu soin de glisser dans son discours un passage énigmatique, une sorte de cryptogramme destiné à suggérer bien vite à quiconque sait comprendre à demi-mot le titre du livre qu'il réfute : c'est cette expression de formulaire dont l'application au *Prince* paraît tout indiquée<sup>4</sup>.

Si La Boétie, si Montaigne n'ont pas expressément fait connaître la vérité, c'est que le premier a craint d'encourir la disgrâce de Catherine de Médicis, une Italienne, grande admiratrice de Machiavel, c'est que le second s'est fait scrupule de révéler le secret de son ami.

Dès l'instant où, par une heureuse fortune, on songe une fois à Machiavel, tout est éclairci. Que l'on compare le *Prince* et le *Contr'un* : le plan et les idées des deux opuscules apparaîtront comme symétriques. Le parallélisme de leurs principaux traits a tous les caractères de l'évidence.

II

Tels sont les points d'appui essentiels de la thèse de M. Barrère.

Quels que soient le bel enthousiasme et le scrupuleux souci d'exactitude avec lesquels elle est soutenue, je ne puis m'empêcher d'en mettre en doute la solidité. Son défenseur a trop la passion du juste et du vrai pour ne point accueillir avec bienveillance les quelques objections que je crois devoir lui présenter.

Reportons-nous d'abord aux témoignages bien connus de Montaigne, écrivain « de bonne foy ». On lit dans les *Essais*, au chapitre XXVIII de l'édition de 1580 : « C'est un discours auquel il donna nom LA SERVITUDE VOLONTAIRE ; mais ceux qui l'ont ignoré, l'ont bien proprement depuis rebaptisé LE CONTRE UN. Il l'écrivit (la Servitude volontaire) par maniere d'essay, en sa premiere jeunesse, -[ n' ayant pas atteint le dixhuitiesme an de son aage,<sup>5</sup>] à l'honneur de la liberté contre les tyrans. Il court pieça és mains des gens d'entendement, non sans bien grande et meritée recommandation : car il est gentil et plein ce qu'il est possible. Si y a il bien à dire que ce ne soit le mieux qu'il peut faire; et si, en Vaage que je l'ay conneu, plus avancé, il eut pris un tel desseing que le mien, de mettre par escrit ses fantasies, nous verrions plusieurs choses rares et qui nous approcheroient bien pres de l'honneur de l'antiquité: car, notemment en cette partie des dons de nature, je n'en connois point qui luy soit comparable. Mais il n'est demeure de luy que ce discours, encore par rencontre, et croy qu'il ne le veit onques depuis qu'il luy eschapa, et quelques mémoires sur cet edict de Janvier, fameus par nos guerres civiles, qui trouveront encores ailleurs peut estre leur place.

---

<sup>4</sup> Faisant sans doute allusion à un recueil de préceptes dont pourraient user les tyrans désireux de justifier leurs crimes, La Boétie s'exprime ainsi : « Car tu sçais bien, ô Longa, le FORMULAIRE, duquel en quelques endroits ils pourroient user assez finement ; mais à la plupart, certes, il n'y peut avoir-de finesse là où il y a tant d'impudence. » (*Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, par M. Paul BONNEFON, Bordeaux, Gounouilhou, 1892, p. 39.).

<sup>5</sup> Effacé par Montaigne sur l'Exemplaire de Bordeaux. Cf. *Les Essais de Montaigne publiés d'après l'Exemplaire de Bordeaux*, par F. STROWSKI. Bordeaux, F. Pech et Gie, 1906

Et affin que la memoire de l'auteur n'en soit interessée en l'endroit de ceux qui n'ont peu connoistre de pres ses opinions et ses actions, je les advise que ce subject fut traicté par luy en son enfance, par maniere d'exercitation seulement, comme sujet vulgaire et tracassé en mille endroits des livres. Je ne fay nul doubte qu'il ne creust ce qu'il escrivoit, car il estoit assez conscientieux pour ne mentir pas mesmes en se jouant. Et sçay d'avantage que, s'il eut eu à choisir, il eut mieux aimé estre nay à Venise qu'à Sarlac : et aveq raison.

Mais il avoit un autre maxime souverainement empreinte en son ame, d'obeyr et de se soubmettre tres-religieusement aux loix sous lesquelles il estoit nay. Il ne fut jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remuements et nouvellete' de son temps. Il eut bien plustost employé sa suffisance à les esteindre, que à leur fournir dequoy les émouvoir d'avantage. Il avoit son esprit moulé au patron d'autres siecles que ceux-cy. » Au chapitre xxvi de l'édition de 1588, Montaigne, faisant l'allusion suivante à un mot de Plutarque, revient sur La Boétie : « Comme ce sien mot, dit-il, que les habitans d'Asie servoient à un seul, pour ne sçavoir prononcer une seule sillabe, qui est Non, donna peut estre la matiere et l'occasion à la Boitie de sa Servitude Volontaire. » Enfin, dans une lettre adressée à M. de Lansac, lettre qui sert de préface à la Mesnagerie de Xénophon, Montaigne, en présentant cette traduction de La Boétie, fait en ces termes l'éloge de son ami : « ne l'ayant gousté que par les tesmoignaiges publicques qu'il avoit donné de soy, c'est à moy à vous respondre qu'il avoit tant de degrez. de suffisance au delà, que vous estes bien loing de l'avoir cogneu tout entier. Il m'a fait cet honneur vivant, que je mets au compte de la meilleure fortune des miennes, de dresser avecques moy une cousture d'amitié si estroite et si jointe, qu'il n'y a eu biais, mouvement ny ressort en son ame, que je n'aye peu considerer et juger, au moins si ma veue n'a quelquesfois tiré court. Or, sans mentir, il estoit, à tout prendre, si prez. du miracle, que pour, me jettant hors des barrieres de la vraisemblance, ne me faire mescroire du tout,, il est force, parlant de luy, que je me reserre et restraigne au dessoubs de ce que j'en sçay. »

Voilà, avec la phrase de La Boétie sur le formulaire<sup>6</sup>, les textes essentiels. Prouvent-ils avec évidence qu'il y ait une énigme du *Contr'un* et que Montaigne en ait connu et dissimulé le mot ? Prouvent-ils que La Boétie ait eu le dessein de déguiser plus ou moins la vérité ?

Pour moi, j'y trouve seulement cette affirmation formelle que le *Contr'un* est un exercice de rhétorique, empruntant sa flamme et son éloquence à la conviction d'un écrivain qu'échauffe un sujet passionnant, choisi peut-être à l'occasion d'une lecture de Plutarque, en tout cas sans aucune arrière-pensée de polémique. Je n'aperçois aucun sous-entendu mystérieux dans la phrase de la lettre à M. de Lansac : « Il est force, parlant; de luy, que je me reserre et restraigne au dessoubs de ce que j'en sçay. » Elle me paraît uniquement signifier : « Mon ami avait un si rare mérite que l'on me taxerait d'exagération, si je ne restais, en parlant de lui, au-dessous de la vérité », et non pas : « Mon ami a écrit une œuvre si compromettante que je dois en dissimuler la véritable portée<sup>7</sup>. »

---

<sup>6</sup> Cf. plus haut, p. 53, no i.

<sup>7</sup> Si l'on s'en réfère à la page 94 d'Estienne de la Boétie contre Machiavel, on trouvera la citation plus mystérieuse, il est vrai ; mais cela tient à ce qu'elle est incomplète. En particulier, la suppression du membre de phrase : pour, vie jettant hors des barrieres de la vraisemblance, ne me faire mescroire du tout, change entièrement le sens du passage; il en est de même du rapprochement tout artificiel des deux membres : Cf Vous estes bien loing de l'avoir cogneu tout entier » et : « il est force. ce que j'en sçay. »

Mais, en admettant avec M. Barrère, qu'il y ait certainement un problème du *Contr'un*, peut-on dire que Montaigne en ait suggéré la solution ?

J'avoue ne pas lire sans étonnement (La B. c. Mach., p. 11) que Montaigne pourrait avoir écrit par artifice : « tracassé en mille endroits des livres » — et il ne dit pas : « des livres de ce temps » — pour « tracassé en mille endroits d'un livre », avec l'intention de faire songer le lecteur au *Prince* de Machiavel ! D'ailleurs, le plaidoyer de La Boétie en faveur de la liberté ne saurait être un sujet « tracassé en mille endroits » de l'opuscule consacré par Machiavel à la théorie du pouvoir absolu. Montaigne n'a pu vouloir laisser entendre que le *Contr'un* et le *Prince* traitent du même sujet; or, c'est pourtant ainsi qu'il faut interpréter ses expressions, si l'on remplace « tracassé en mille endroits des livres » par « tracassé en mille endroits D'UN LIVRE », c'est-à-dire du *Prince*.

Pourquoi ne pas voir tout simplement ici une allusion de Montaigne aux écrits des anciens ? J'avoue être encore plus surpris lorsque je vois signaler (La B. c. Mach., p. 11) un double sens possible dans l'expression *Contr'un* de la phrase de Montaigne citée plus haut : « mais ceux qui l'ont ignoré (le titre de SERVITUDE VOLONTAIRE donné à son œuvre par La Boétie), l'ont bien proprement depuis rebaptisé LE CONTRE UN. » Eh quoi ! il faudrait entendre par là : ouvrage contre un seul, contre l'autocratie, mais aussi : contre un certain auteur ou un certain livre que La Boétie juge prudent de ne pas nommer ! M. Barrère m'excusera de me faire pour un instant l'avocat de Montaigne ainsi accusé par lui de tant d'astuce, ou, pour mieux dire, d'un véritable machiavélisme littéraire.

L'ami de La Boétie connaissait trop bien ses classiques pour avoir ainsi fait jouer à la Vérité le rôle de Galatée :

Malo vie Galatea petit, lasciva puella, ;  
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Quant à ce formulaire dont l'auteur du *Contr'un* parle à son ami Longa (Cf. plus haut, p. 53, n° 1), est-il réellement si mystérieux ? M. Barrère s'est longuement efforcé de démontrer que l'expression s'applique bien au *Prince* de Machiavel, et je n'en disconviens pas<sup>8</sup>. Mais lorsque, pour en interpréter le sens, il traduit ce simple mot par : « ce triste livre du PRINCE que [moi, La Boétie] je ne puis désigner autrement pour ne pas m'exposer à des embarras », je soutiens qu'il est aussi vraisemblable d'interpréter en disant simplement : « ce recueil de formules gouvernementales dont nous avons souvent causé ensemble, que tu connais aussi bien que n'importe quel érudit de nos amis<sup>9</sup> ». En tout cas, il ne paraît pas évident que cette expression — non plus que les citations de Montaigne — révèle la présence ou suggère la solution d'une énigme.

\* \* \*

---

<sup>8</sup> J'avoue être moins convaincu, lorsque l'auteur de La Boétie contre Machiavel voit dans ce terme une « allusion mordante » au Catéchisme de Genève, publié par Calvin en 1545. (Cf. La B. c. Mach., pp. go-gi.)

<sup>9</sup> J'admets que La Boétie avait lu le *Prince*. De la part d'un tel érudit le contraire, en effet, serait surprenant. Encore n'est-ce pas évident a priori. M. Barrère écrit (p. 17, n. 1) : « Le 28 octobre 1533, Catherine de Médicis avait épousé le second fils de François Ier, Henri de Valois, qui fut plus tard Henri II. Si LE PRINCE n'avait pas été connu à ce moment à la cour de France la nouvelle princesse se serait chargée de l'y répandre. » On pourrait lui répondre que le *Prince* n'avait alors paru que depuis un an et que Catherine, âgée de quatorze ans, eût été excusable de ne l'avoir pas apporté dans ses bagages. Je conviens, d'ailleurs, qu'elle put le répandre dans la suite.

Et puis, quelle raison impérieuse de dissimuler aurait eue La Boétie s'il s'était posé en adversaire de Machiavel ? Sans doute, le père de la reine, Laurent de Médicis, duc d'Urbino, avait accepté la dédicace de l'opuscule. Était-ce un motif suffisant pour qu'un jeune érudit français s'interdît d'en faire ouvertement la critique ? « La Boétie était gentilhomme, dit M. Barrère. Respectueux de la femme, il ne devait pas non plus «toucher à la reine». Combattre Machiavel n'était-ce pas atteindre la souveraine ? La Boétie a sacrifié son amour-propre d'auteur à la courtoisie chevaleresque de son caractère. » De plus, il aurait craint de compromettre sa carrière judiciaire, en s'aliénant la faveur royale.

Mais, vers 1547, Catherine de Médicis n'avait guère eu le temps de montrer si elle était décidée à prendre le Prince pour «Évangile». Le « Tocsain contre les massacreurs » appellera bien cet ouvrage « L'Évangile de la Roïne mère », mais cela ne prouve point qu'il fût déjà, comme l'avance M. Barrère, l'Évangile de la reine, du vivant de Henri II. Du reste, pendant tout le règne de son époux, rien n'annonça l'attitude que devait avoir un jour Catherine. Elle vécut jusqu'en 1560 presque comme une simple bourgeoise, étrangère aux intrigues et aux passions. Sans doute l'influence italienne s'accrut-elle avec l'autorité de la reine, mais il convient de ne pas oublier que vers 1547, cette autorité était encore à peu près nulle.

Au surplus, tous ces scrupules et toutes ces précautions de La Boétie expliqueraient pourquoi le *Contr'un* n'a pas été publié; mais, s'il devait rester en portefeuille, était-il nécessaire de déployer tant de ruse pour y laisser deviner, sans le dire, le nom du livre qui l'avait inspiré ?

Admettons cependant que La Boétie ait deviné l'avenir, qu'il ait suffisamment bien connu et compris le caractère de Catherine pour prévoir que son œuvre même manuscrite pût devenir un jour compromettante! Mais Montaigne, lui, lorsqu'il publiait ou rééditait les *Essais*, dix-sept, dix-neuf et vingt-cinq ans après la mort de l'auteur, quelle raison lui interdisait de dévoiler une vérité si honorable et désormais sans danger pour son ami, de proclamer que — selon les expressions de M. Barrère - « à Estienne de La Boétie revient l'honneur d'avoir protesté avant tout autre contre des théories tendant à supprimer la conscience, la morale, la religion et jusqu'à la dignité humaine » ?

« Il est, a écrit le savant ami des lettres bordelaises qu'est M. Reinhold Dezeimeris, il est la voix française qui, à la première heure, crie le Droit et la Liberté : cela vaut d'être mis en vedette au premier rang. » En somme, rien ne permet, à mon avis, d'affirmer que l'auteur de la Servitude volontaire et son ami aient eu aucune raison sérieuse d'en dissimuler le véritable objet.

Mais ce ne sont là que des considérations extérieures au débat.

Qu'importe que le but réel poursuivi par La Boétie ait été ou non déguisé, qu'il ait ou non dû l'être, s'il est possible de prouver par le rapprochement des deux ouvrages que le *Prince* soit méthodiquement réfuté dans le *Contr'un* ?

\* \* \*

M. Barrère voit une concordance frappante entre les plans et entre de nombreux passages du *Prince* et du *Contr'un*. Ainsi, fait-il remarquer (pp. 22-26), Machiavel annonce au début de son opuscule son intention de ne point parler des républiques (et il vient d'opposer ce terme à celui de principautés), La Boétie déclare qu'il ne recherchera pas si « les autres façons de républiques sont meilleures que la monarchie ». (Ici le mot république doit

évidemment être pris au sens latin : état, gouvernement d'une forme quelconque.) L'un dit : « Je ne parlerai pas des régimes républicains », l'autre dit : « Je ne comparerai pas le régime monarchique avec les autres formes de gouvernement. » Les deux déclarations mises en parallèle ne paraissent avoir qu'un bien vague et bien lointain rapport.

Peut-on dire davantage que La Boétie « utilise la méthode de Machiavel » parce que le premier ayant à parler de la liberté établit une classification des tyrans, comme le second ayant à traiter du principat énumère les diverses sortes de principautés avec les moyens de les acquérir ? (Cf. La B. c. Mach., pp. 2628.) C'est une règle élémentaire et générale de composition littéraire que de définir l'objet dont on va traiter.

Ces prétendues conformités une fois notées, M. Barrère déclare que « les deux œuvres s'écartent décidément l'une de l'autre pour s'élancer par des voies divergentes à des solutions contraires », et il voit une intention évidente chez La Boétie de réfuter l'auteur du *Prince* dans le développement de cette idée, que la servitude se perpétue par le consentement du peuple. Machiavel, en effet, ne tient guère de compte de la volonté populaire dans l'exposé de son système.

On admettra bien que cette rencontre puisse être fortuite.

Sans doute Machiavel a-t-il écrit : « Au pis-aller tout ce qu'il (le prince) peut appréhender de la part du peuple, c'est d'en être abandonné » (le *Prince*, chap. ix), et il est permis de penser que La Boétie a pu trouver dans cette phrase l'idée de son *Contr'un*; mais il faudrait alors soutenir que son livre est l'amplification d'une pensée de Machiavel et non point qu'il a été écrit pour le réfuter.

Enfin, M. Barrère est d'avis (pp. 34-37) que la conclusion du *Discours de la Servitude volontaire* est une réponse à la conclusion du *Prince*. Celui-ci se termine par cette idée que le prince peut et doit par tous les moyens « conserver sa vie et son Etat » (le *Prince*, chap. XVIII), celui-là se ferme sur une exhortation à « bien faire », car le tyran sera tôt ou tard châtié par la réprobation publique et par la justice divine. Il est facile, on en conviendra, d'imaginer entre deux développements un parallélisme plus parfait.

J'ai attentivement examiné cette question de la concordance des deux plans, parce qu'il était capital de déterminer si l'auteur du *Contr'un* avait eu vraiment les yeux fixés sur l'œuvre de Machiavel en construisant la charpente de la sienne. Je regrette de n'avoir pu me laisser convaincre par les rapprochements relatifs à la composition des deux opuscules. Passant maintenant en revue les divers textes opposés l'un à l'autre dans l'ingénieux ouvrage de M. Barrère, j'y ai vainement cherché la preuve d'un parti-pris de contradiction méthodique de la part de La Boétie, mais j'y ai relevé, il faut l'avouer, plus d'une trace des souvenirs qu'avait pu laisser dans la mémoire du jeune écrivain sarladais la lecture du livre de Machiavel.

Certaines rencontres de mots ou d'idées ne semblent être dues, il est vrai, qu'au hasard<sup>10</sup>; mais parmi les autres comparaisons il y a lieu de distinguer : il en est, à mon sens, de forcées, il en est aussi de plus naturelles.

Lorsque La Boétie, se méprenant d'ailleurs au sujet du régime sous lequel vivait alors Venise, fait l'éloge de la passion qu'il prête à cette ville pour la liberté, peut-on affirmer qu'il

---

<sup>10</sup> Cf. La B. c. Macb. : i. Notre souvenance, pp. 37-38. — vi. Le peuple d'Israël, pp. 47-49. — xi. La fortune, pp. 63-64. — xn. La lâcheté, pp. 64-65. — xiv. Renard et lion, pp. 73-74. — Bêtes, pp. 74-75. — xv. Maintenere, pp. 75-82.

ait pour dessein de relever les critiques faites à la politique étrangère des Vénitiens par Machiavel ? On en peut douter. (Cf. La B. c. Mach., n, pp. 38-41.) Plus loin (Cf. La B. c. Mach., ix, pp. 53-54), je ne puis non plus convenir avec M. Barrère que l'allusion aux belles funérailles faites à César par le peuple reconnaissant des bienfaits qu'il avait reçus de lui soit une réponse au passage où Machiavel déclare que l'homme d'Etat qui recherche le pouvoir souverain est obligé de se faire la réputation d'un homme libéral (le *Prince*, ch. xvi). La Boétie, qui traite fort durement César, blâmait sans doute ses largesses excessives, mais il ne prouve pas que César ait eu à s'en repentir. Les deux passages proclament au contraire que la libéralité réussit bien à ceux qui aspirent à la tyrannie.

Quant à la remarque de La Boétie relative à la défiance du Grand Turc pour les gens de lettres, a-t-elle beaucoup de rapport avec ce que dit Machiavel de la servitude du peuple turc? De ce que deux auteurs parlant, l'un de la tyrannie, l'autre de la liberté, pensent au pouvoir absolu du Sultan, s'ensuit-il qu'il y ait une corrélation quelconque entre les réflexions qu'ils présentent au sujet de ce pouvoir ? (Cf. La B.c. Mach., vu, pp. 49-51.) Est-ce davantage répondre au passage où Machiavel (ch. XVIII) recommande au prince d'avoir la réalité ou au moins l'apparence des sentiments religieux, que de rappeler, comme le fait La Boétie, la précaution prise par certains tyrans de se revêtir, pour faire le mal sans risque, d'un caractère sacré d'inviolabilité ? (Cf. La B. c. Mach., x, pp. 55-57.) Enfin, remarquer que le palais des tyrans abonde en flatteurs et faire le portrait du courtisan, est-ce combattre Machiavel exhortant le prince à se garder de la flatterie et à s'entourer de conseillers à la parole franche et libre? (Cf. La B. c. Mach., xm, pp. 65-69.) S'il n'est pas interdit de trouver quelque peu forcés les rapprochements précédents, on peut au contraire admettre sans difficulté que, lorsque La Boétie fait précéder son bel éloge de l'amitié de cette déclaration, que « certainement le tyran n'est jamais aimé ny n'aime », il se souvient peut-être d'avoir lu dans le *Prince* ce passage où il est fait un étrange abus du titre d'ami : « Le moyen de se prémunir est d'avoir de bonnes armes et de bons amis, et l'on aura toujours de bons amis quand on aura de bonnes armes. » (Ch. xix.) Comme le dit M. Barrère faisant, on le devine, allusion non aux hommes<sup>11</sup> mais à leurs doctrines : « La Boétie et Machiavel n'étaient pas faits pour s'entendre, et ce n'était pas sur le terrain de l'amitié que l'on pouvait espérer assister à leur réconciliation. » (Cf. La B. c. Mach., ch. m, pp. 41-43.) Il se peut aussi que le nom d'Hiéron de Syracuse, tyran d'ailleurs bien connu, ait passé du *Prince* (ch. xiii) dans le *Contr'un*. (Cf. La B. c. Mach., ch. IV, pp. 43-45.) Non moins admissible est le rapprochement entre la question des troupes nationales et des troupes mercenaires attentivement traitée par Machiavel, et l'objection que présente peut-être La Boétie, lorsqu'il signale le peu de confiance que doit avoir le tyran, même en des troupes nationales, si elles « ne sentent point bouillir dans leur cœur l'ardeur de la franchise ». (Cf. La B. c. Mach., ch. v, pp. 45-47.) Plus loin, Machiavel recommande au Prince d' « amuser le peuple par des fêtes, des spectacles. » (ch. xxi). La Boétie déclare que de « telles drogueries c'estoient aux peuples anciens les apasts de la servitude, le pris de leur liberté, les outils de la tyrannie ».

Est-ce une réplique voulue ? On ne saurait l'affirmer. En tout cas, il y a concordance. (Cf. La B. c. Mach., ch. vm, pp. 51-53.) De même, lorsque La Boétie rappelle les noms glorieux des Aristogiton, des Thrasybule et des Brutus, qui conspirèrent pour restaurer la liberté, et oppose leurs entreprises aux attentats dont tant d'empereurs romains furent victimes,

---

<sup>11</sup> Machiavel mourut en 1527, trois ans avant la naissance de La Boétie

peut-être songe-t-il aux efforts que fait Machiavel pour rassurer le Prince contre le danger des conspirations. (Cf. La B. c. Mach., ch. xi, pp. 57-62.)

Enfin, il est vraisemblable de dire que la Boétie se souvient de la perfide conduite de César Borgia rapportée dans le Prince (ch. vii), lorsqu'il déclare que les favoris des tyrans éprouvent parfois de cruels retours de fortune; et il est fort possible qu'il se rappelle l'aventure de Sinigaglia<sup>12</sup>, lorsqu'il conseille d'avoir à l'égard des tyrans l'attitude du renard répondant au lion qui contrefaisait le malade : « Je t'irois volontiers voir en ta tanière; mais je vois assés de traces de bestes qui vont en avant vers toi, mais qui reviennent en arriere je n'en vois pas une. » (Cf. La B. c. Mach., ch. xiv, pp. 69-75.) Ainsi, après un examen attentif et impartial des rapprochements de textes faits par M. Barrère, tout ce qui me paraît probable — je ne dis pas certain -- c'est que La Boétie avait lu le Prince. On peut admettre qu'il avait gardé de cette lecture une vive impression, mais il n'est pas, à mes yeux, un passage assez concluant dans le *Contr'un* pour qu'on puisse affirmer que son auteur ait jamais conçu nettement le dessein de combattre les préceptes de Machiavel.

### III

Au reste, quel rapport étroit fallait-il s'attendre à trouver entre deux ouvrages dus à des inspirations aussi différentes ?

Tandis que le *Prince* est un traité historique et didactique, le *Contr'un* a tous les caractères d'une déclamation presque improvisée. Entre un art de régner par tous les moyens et un discours sur la liberté et sur les causes qui l'ont fait perdre aux hommes et les empêchent de la recouvrer, il devait fatalement se produire des rencontres d'idées, mais les sujets ne se répondent pas diamétralement l'un à l'autre comme la thèse et l'antithèse.

La vraie réponse à faire au livre de Machiavel sur le principat, c'était, en effet, d'y opposer un éloge des autres formes de gouvernement et le conseil d'en adopter une ; or, tel n'était pas le dessein de La Boétie, puisqu'il exprimait, on l'a vu, dès le début de son discours, son intention arrêtée de ne pas intervenir dans un semblable débat<sup>13</sup>.

Si le jeune auteur, en dissertant sur la liberté et la tyrannie, a trouvé des accents capables d'enflammer les âmes de ses compatriotes d'après 89, il ne visait, on l'accordera, ni si loin, ni si haut. Ne prenons pas pour une Marseillaise ce fougueux commentaire de la chanson de Callistrate!

Est-ce à dire que la thèse de M. Barrère ne reflète pas l'un des multiples aspects de la vérité? Nullement. Essayons de grouper les divers éléments de cette vérité.

Montaigne nous affirme que son ami a écrit le *Contr'un* en sa première jeunesse et en manière d'exercice de rhétorique : aucune raison impérieuse ne permet de mettre en doute sa véracité.

Il ne nous dit pas — bien au contraire — que le jeune homme ait écrit son discours sans prétexte et comme un élève insensible ou ignorant.

---

<sup>12</sup> César Borgia y avait perfidement attiré plusieurs de ses ennemis sous prétexte de se réconcilier avec eux, et les avait fait assassiner.

<sup>13</sup> Cf. plus haut, p. Sq.

Que l'idée de composer son travail lui soit venue après une lecture de Plutarque ou en présence d'un événement contemporain, — et Montaigne ne se prononce point là-dessus, — il est évident que l'auteur a usé de toutes les ressources que lui fournissaient ses souvenirs classiques ou autres. Il est donc naturel de trouver dans son livre la preuve qu'il avait pratiqué Plutarque et Tacite, comme il avait sans doute étudié dans la Théologie morale la définition scolastique du tyran et de ses droits; il est naturel d'y deviner que son cœur battait plus fort, s'il songeait aux malheurs déjà anciens du triste règne de Charles VI — comme on l'a ingénieusement soutenu — et à des cruautés plus récentes<sup>14</sup>, ou à des maximes de gouvernement qu'il s'était indigné de trouver dans les livres.

D'ailleurs, il y a chez ces hommes de la Renaissance une sorte de frémissement, de bouillonnement intérieur qui se traduit en ardente éloquence, dès qu'ils prononcent le mot de liberté, et, vers 1547, le temps n'est pas bien loin où les Hubert Languet, les Estienne Pasquier, les Jean Bodin, les François Hotman songeront à limiter l'autorité absolue.

Ce temps n'est cependant pas encore venu. Pour expliquer le ton passionné de La Boétie, il n'y a donc pas lieu de prêter à l'auteur les intentions et les sentiments d'un pamphlétaire ou d'un polémiste : il suffit de se rappeler par quelle discipline intellectuelle il avait été formé.

Ainsi, peu importe que le *Contr'un* ait ou non jailli de l'indignation provoquée par les férocités du connétable de Montmorency, et que l'on y reconnaisse ou non quelques allusions à l'opuscule de Machiavel. Rien ne permet d'affirmer que ce soit essentiellement une œuvre de circonstance. L'abondance et la confusion avec lesquelles s'y pressent les grands noms de l'antiquité suffiraient à y révéler l'ivresse de l'inspiration classique, si les sentiments dont on y trouve l'éclatant reflet n'avaient tous été familiers au monde ancien. Montaigne n'a rien dissimulé : le livre de son ami est un essai de portée générale, écrit par une plume généreuse « à l'honneur de la liberté contre les tyrans ». Il n'y a pas d'énigme du *Contr'un*. Si je n'ai donc pu me laisser convaincre par les arguments présentés dans Estienne de La Boétie contre Machiavel, je suis le premier à reconnaître que ce livre constitue une intéressante contribution à l'étude de l'italianisme, puisqu'on y trouve soigneusement développée l'idée d'un rapprochement possible entre les sentiments de La Boétie et les préceptes de Machiavel, idée qu'avait seulement indiquée en passant M. Alfred Fouillée dans son *Histoire de la Philosophie*<sup>15</sup>.

M. Barrère a un talent trop souple, une éloquence trop pressante pour n'avoir pas gagné bien des causes. S'il n'a pu, du moins à mon avis, faire triompher celle qu'il a soutenue dans ce livre, chacun reconnaîtra qu'il a mis une rare science et une entraîante conviction au service du parti qui lui paraissait être celui de la justice et de la vérité. G. L.

---

<sup>14</sup> L'historien de Thou, on le sait, a écrit que La Boétie avait composé son discours à l'occasion (sumpta hinc occasione) de la cruauté de Montmorency à l'égard des Bordelais révoltés (1548), et qu'il y avait développé avec distinction (elegantissime) cette idée que « chaque tyran nouveau est comme un anneau de plus ajouté à la chaîne cachée retenant les peuples dans la servitude » (u. potestatum seriem, quasi catenis invicem alia aliam connectentibus, univçrsos occulto necessitatis vinculo constringerej. Cf. J. Augusti Thuani historiarum sui temporis iibri CX XXVIII, Londini, I7H» 1, pp. 186-187.

<sup>15</sup> Cf. Histoire de la Philosophie, par Alfred Fouillée. Paris, Delagrave, 1875, pp. 220-221.